

Département du Var

-----

Arrondissement de  
TOULON

-----

Canton du BEAUSSET

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 30

**Séance du 15 avril 2014**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le quinze avril,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**DESIGNATION D'UNE  
PERSONNE RESPONSABLE  
DE L'ACCES AUX  
DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS ET DES  
QUESTIONS RELATIVES  
A LA REUTILISATION DES  
INFORMATIONS PUBLIQUES**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, SAMAT, NOUYRIGAT, VANPEE,  
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, BERTOIA, CIDALE,  
GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-  
JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO,  
VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD,  
GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**Etaient représentés** :

**COMMISSION D'ACCES  
AUX DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS  
(C.A.D.A)**

**Conseillers Municipaux** : Madame Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Patrice CATTALUI (procuration à Monsieur le Maire), Claude GIULIANO (procuration à Madame NEGREL-SALLES)

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20140415-DEL20140430-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2014  
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Vu la loi n°78 -753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Considérant l'obligation faite aux Communes de plus de 10 000 habitants de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Amandine CIDALE, en qualité de responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

7 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur BERNARD Jean-Luc)

(Monsieur Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES), Madame Michèle NEGREL-SALLES,)

(Monsieur Philippe SERRE, Madame Marie-Pierre VALVERDE)

Adopte l'exposé qui précède,

Désigne Madame Amandine CIDALE, en qualité de responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20140415-DEL20140430-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2014  
Date de réception préfecture : 18/04/2014